

Charte du bénévole



CITIA est un centre de ressources et de compétences dans le domaine de l'image et des industries créatives, qui se décline autour de trois axes : la culture, l'économie et les formations.

CITIA organise le Festival international du film d'animation et son Marché (Mifa).

Au fil de ses 60 ans d'existence, ces deux événements se sont imposés en tant que temps de référence dédiés à l'animation, rassemblant les plus grands professionnels du secteur et célébrant la créativité et la diversité des styles et techniques d'animation.

Pour plus d'informations : www.citia.org ; www.annecyfestival.com

La présente charte fait état des engagements réciproques de CITIA et du bénévole dans le cadre de ses activités.

C'est grâce à l'engagement et à la détermination des bénévoles que le Festival International du Film d'Animation à Annecy perdure aujourd'hui.

Pour continuer cette belle aventure, nous comptons sur le sérieux et l'implication de chacun. Afin d'assurer le bon déroulement du festival, nous demandons de prendre à cœur les engagements suivants.

Il s'agit de consignes et de bon sens qui garantiront une belle expérience pour tous.



CITIA s'engage à	Le bénévole s'engage à
<ul style="list-style-type: none"> • Vous accueillir comme membre à part entière. • Transmettre des informations claires. • Confier une mission conforme aux disponibilités et communiquer les conditions de mise en œuvre. • Désigner un référent. • Fournir les documents et le matériel nécessaires. • Assurer un environnement respectueux et sécurisé pour toutes et tous, avec une politique de lutte contre les violences et harcèlement sexistes et sexuels (VHSS). • Écouter vos suggestions. • Fournir une accréditation offrant la possibilité, en dehors des temps de mission et dans la limite des places disponibles, de profiter des événements. • Participer aux frais de repas, du 7 au 14 juin 2025, à hauteur de 7,30 € par jour de mission. • Proposer un Pass 7 jours valable sur le réseau bus Sibra (agglomération d'Annecy). • Souscrire une assurance pour vous couvrir dans le cadre de votre bénévolat. • Sur demande, vous délivrer une attestation de mission bénévole. 	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter une attitude exemplaire et responsable dans un environnement inclusif, bienveillant et respectueux. • Être ponctuel et assidu pour ses missions. • Informer en avance de toute modification de disponibilité, sauf en cas de force majeure. • Faire preuve de calme, bienveillance et disponibilité envers tous les publics. • S'abstenir de consommer des boissons alcoolisées et stupéfiants avant et pendant sa mission. • Contacter son référent pour toute décision ou problème rencontré pendant sa mission. • Ne pas transmettre d'information erronée ou non vérifiée, s'assurer de son exactitude auprès de son référent. • Prendre connaissance des documents fournis et s'engager à suivre les missions définies. • Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles et l'équipe CITIA. • Agir de manière polie et serviable envers tous, quel que soit leur genre, orientation sexuelle, origine ethnique ou sociale. • Porter le polo « bénévoles » avec une tenue vestimentaire correcte et adaptée pendant sa mission. <p style="text-align: center;"> Tout comportement, discours ou attitude inapproprié sera pris très au sérieux. </p>



DROIT À L'IMAGE

L'équipe officielle des photographes et des vidéastes couvre tous les événements Festival et Mifa. Sans notification particulière de votre part et hors images exclusives, les images et extraits vidéo pourront être diffusés sur l'ensemble de nos supports. « La présente autorisation est consentie à CITIA à titre gratuit et sans contrepartie pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à des fins de promotion et de communication sur tous supports de communication notamment nos sites internet et éditions sans que cette liste ne soit limitative ».



J'ai pris connaissance des informations ci-dessus

Fait à _____

Le _____

Nom-Prénom

Signature

DROIT À LA RECUPERATION DES DONNEES

Les données à caractère personnel recueillies font l'objet d'un traitement dont le responsable est CITIA conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel. Ces données sont traitées dans le respect de la réglementation applicable, pour le recrutement des bénévoles au festival d'animation, la constitution du dossier de bénévole ainsi que pour la gestion et l'organisation de son activité pendant le festival. La base légale est l'exécution de mesure contractuelle. Ces données seront conservées pendant la mission de bénévolat et seront supprimées 5 ans après la fin de la mission. Les données à caractère personnel collectées sont obligatoires. A défaut, CITIA ne sera pas en mesure d'organiser la mission de bénévolat. Dans le cadre des traitements cités ci-dessus, ces données sont destinées à un usage interne au service concerné de CITIA. Dans tous les cas, elles sont hébergées en France. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données et d'un droit d'opposition et de limitation de leur traitement. Ces droits peuvent être exercés, en précisant vos nom, prénom, adresse postale en vous adressant par email à l'adresse suivante dpo@citia.org

Vous pouvez aussi donner des instructions relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données après votre décès en désignant notamment une personne qui aura vocation à les exécuter. Dans le cadre de sa politique de protection des données personnelles, CITIA a désigné un délégué à la protection des données que vous pouvez contacter à l'adresse suivante: dpo@citia.org

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données à caractère personnel, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). »

Dans le cas du non-respect de ces engagements, il pourra être mis fin à la mission et l'accréditation Bénévole.

